



## Tutorat académique

Chaque apprenti est suivi par un tuteur académique pendant la durée de son alternance. Il a pour rôle de s'assurer du bon déroulement de ses périodes en entreprise. Il est aussi encadré par un ou deux maîtres d'apprentissage, parfois secondé par un tuteur technique.

### La mission du tuteur académique

Le tuteur académique a un rôle d'écoute et de conseil. Il établit une relation de confiance avec l'apprenti pour encourager les remontés d'informations, notamment en prenant soin de ne pas critiquer le jeune en présence de son maître d'apprentissage. Il le rencontre *a minima* 2 fois/an, **au moins une fois par an** sur le lieu de travail du jeune, la seconde pouvant être en distanciel. A l'exception des changements de contrats, la visite de dernière année peut se dérouler en distanciel.

Il représente l'EPITA dans l'entreprise du jeune et peut présenter les activités de l'école si l'occasion se présente.

### Les tâches du tuteur académique (en moyenne 6 heures par an)

#### 1<sup>ère</sup> année (environ 6 heures)

- Participation à la formation des nouveaux maîtres d'apprentissage (nov/déc.)
- Lecture des retours d'expériences (synthèse d'une dizaine de lignes produites 5 fois / an)
- Réunion tripartite de début de contrat (mi-déc à fin janvier)
- Evaluation des compétences (mi-mai à fin juin)

#### 2<sup>ème</sup> année (environ 5 heures)

- Lecture des retours d'expériences
- Validation de la mission de deuxième année
- Evaluation des compétences (mi-déc à fin janvier et mi-mai à fin juin)

#### 3<sup>ème</sup> année (environ 7 heures)

- Lecture des retours d'expériences
- Validation de la mission de fin d'études
- Evaluation des compétences (mi-déc à fin janvier et fin août)
- Suivi et aide sur le rapport de fin d'études (mars à juin)
- Participation à la soutenance de fin d'études et évaluation des compétences (fin août)

### Conduite à tenir en cas de problème

Si vous estimez que le jeune est en grande difficulté, voire en danger en entreprise, merci d'en référer au plus tôt à la direction du CFA, qui se chargera de contacter le jeune et l'entreprise.

Si le problème vous semble relativement bénin, le tuteur gère le problème lors d'un rendez-vous téléphonique.



Si le tuteur estime qu'il y a une inadéquation entre la mission du jeune et son niveau d'études, il essaye de négocier la mission avec l'entreprise. En cas d'échec, il alerte le CFA.

### Carnet d'apprentissage

Les informations et documents de l'apprenti figurent sur son carnet : <https://www.caliel.fr/> ainsi que les éléments et dates de rendu.

Le tuteur académique est informé par mail de la situation académique de son apprenti après chaque jury de semestre.